

# Avis public d'élection

## Vote par correspondance

**Municipalité : POINTE-DES-CASCADES**

**Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Monsieur Claude Madore, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

**1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 1  
Poste de conseillère ou conseiller 2  
Poste de conseillère ou conseiller 3  
Poste de conseillère ou conseiller 4  
Poste de conseillère ou conseiller 5  
Poste de conseillère ou conseiller 6

**2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants.**

**Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025**

**Horaire**

**Vendredi 19 septembre 2025**

Lundi 22 septembre 2025

Mardi 23 septembre 2025

Mercredi 24 septembre 2025

Jeudi 25 septembre 2025

Vendredi 26 septembre 2025

Lundi 29 septembre 2025

Mardi 30 septembre 2025

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

Jeudi 2 octobre 2025

**Vendredi 3 octobre 2025**

**De 9h00 à 12h00**

De 14h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00

De 14h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

**De 9h00 à 16h30 sera ouvert en continu**

**3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.**

**Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025 de 10h00 à 20h00**

**Jour de vote par anticipation : Dimanche 26 octobre 2025 de 12h00 à 20h00**

SMC-1 (25-08)

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.*

*Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

**4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande au président d'élection au plus tard le 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 3 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

**5.** La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Dominique Lacelle.

**6.** Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Adresse : 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0

Téléphone : 450-455-3414

**Signé à** Pointe-des-Cascades      Le vendredi 5 septembre 2025



Claude Madore,  
Président d'élection